

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

© 01.76 84.14 33 /01 76 84.14.34

<u>www.cgt-renault.com</u> - e.mail <u>usines@cgt-renault.com</u>

Boulogne Billancourt, Le 16 novembre 2018

La CGT Renault condamne une nouvelle fois la criminalisation des activités syndicales en Turquie

La CGT Renault s'associe totalement à la déclaration de IndustriALL Global Union et industriAll European Trade Union, qui condamnent, avec la plus grande fermeté, la persécution judiciaire des travailleurs et des délégués syndicaux, qui a mené à la condamnation à cinq mois d'emprisonnement avec sursis durant cinq ans, 26 travailleurs et délégués syndicaux de l'usine Oyak de Renault, à Bursa, en Turquie.

En mars 2016, les travailleurs avaient été victimes de violences policières et arrêtés illégalement alors qu'ils manifestaient pacifiquement devant l'usine Renault Oyak pour retrouver leurs emplois et avoir le droit de se syndiquer.

Cette situation faisait suite à la décision de Renault en février 2016, d'annuler le scrutin qui était planifié sur la représentation des travailleurs à la veille de sa tenue, sous prétexte de pressions de la part du Ministère turc du Travail et de la Sécurité sociale, qui avait qualifié ce scrutin d'illégal.

La direction de Renault avait immédiatement mis à pied dix travailleurs, dont deux porte-parole, pour ensuite en licencier 76 et contraindre environ 600 autres à quitter l'entreprise moyennant un plan de départ avec indemnités.

La direction de l'usine a fait intervenir la police contre des manifestants pacifiques et a intimidé des travailleurs à leur domicile alors qu'ils allaient prendre ou venaient de terminer leur poste de travail.

Environ 150 travailleurs ont engagé une procédure juridique et pour un certain nombre d'entre-deux, la cour de cassation (équivalent français) a déclaré Renault coupable de pressions et menaces exercées à l'encontre des travailleurs et de leurs représentants, syndiqués à Birlesik Métal pour les contraindre à démissionner et à se désaffilier de ce syndicat. La justice Turque a donc considéré que Renault n'avait pas respecté la convention 87 de l'OIT et constaté de fait, la violation des dispositions de l'accord mondial dit de responsabilité sociale, sociétale et environnementale signé en 2013. La direction de Renault est coutumière du fait.

Les travailleurs de Renault subissent ainsi une double peine. Après les discriminations syndicales de Renault et leur exclusion de l'entreprise, ils subissent la répression de l'appareil judicaire Turc, aux ordres d'un gouvernement totalitaire et pour les seuls intérêts d'une multinationale comme Renault.

Tout comme IndustriALL Global Union et IndustriAll European Trade Union, la CGT Renault appelle la direction générale de Renault au respect de ses engagements de l'accord mondial de 2013, et le gouvernement turc à respecter ses obligations internationales qui incluent de respecter les droits fondamentaux des travailleurs et de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire aux droits des travailleurs à la syndicalisation, à la négociation collective, ainsi qu'au droit à un traitement impartial, juste et équitable devant la loi.

La coordination des syndicats CGT Renault